

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 avril 2026 à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Madame Géraldine JEROME, Maire de Xambes.

Sur convocation du maire en date du 21 avril 2026, étaient présents :

Mmes JEROME, BAUSSAY, DROUET, ROBERT, REMAUD et MM. REGEON, GUYNOUARD, BOUYER, MIRONNEAU, SENECA formant la majorité des Membres en exercice.

Absente excusée : Alice GERMAIN (donne pouvoir à David SENECA)

Monsieur Patrick BOUYER est nommé secrétaire à l'ouverture de la séance.

1 – Délibération relative à l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 de la commune de Xambes.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Géraldine JEROME, après en avoir délibéré, Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 52 193,23 €

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) Résultat de l'exercice	+	52 193,23 €
B) Résultats antérieurs reportés	+	327 633,25 €
C) Résultats à affecter (Hors restes à réaliser)	+	379 826,48 €
D) Solde d'exécution d'investissement N-1 D001 (besoin de financement) R001 (excédent de financement)	-	27 498,29 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement N-1		1 092,00 €
F) besoin de financement = D + E		28 590,29 €

- Décision d'affectation :

1) Affectation en réserves R1068 en investissement

G) au minimum	28 590,29 €
---------------	-------------

2) Report de fonctionnement R002

+	351 236,19 €
---	--------------

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

2 – Délibération relative au vote des subventions communales 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les subventions communales 2026 comme suivant :

Compte 65741 – Subvention de fonctionnement aux associations :

AEP Collège Eugène Delacroix	200 €
Amicale des donneurs de sang	200 €
Amicale des propriétaires Xambes	300 €
APE Les petits loups	300 €
Cercle des jeunes de Montignac	50 €
Chante Boixe	100 €
Club Nos Villages Coulonges Xambes	300 €
Comité des Fêtes de Xambes	300 €
Coopérative Scolaire de Xambes	500 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants	100 €
Banque alimentaire	300 €
Société des Courses de Montignac Charente	100 €
EIDER	400 €
Un hôpital pour les enfants	200 €
Les Lutins malins	150 €
Villognon football Club	200 €

TOTAL 3 700 €

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

3 – Délibération relative au vote des taux de fiscalité directe locale au titre de l'année 2026.

Madame la Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Madame la Maire propose de fixer les taux comme suit :

- ▶ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,90 %
- ▶ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74,99 %
- ▶ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 21,49 %
- ▶ Cotisation foncière des entreprises : 20,28 %

Sur proposition de Madame la Maire ;

Le conseil municipal décide :

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention ;

de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- ▶ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,90 %
- ▶ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 74,99 %
- ▶ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 21,49 %
- ▶ Cotisation foncière des entreprises : 20,28 %

CHARGE Madame la Maire

- ▶ de transmettre cette décision aux services préfectoraux ;
- ▶ de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision rendue exécutoire, via « Démarches simplifiées ».

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

4 – Délibération relative au vote du budget primitif 2026.

Madame la Maire expose au Conseil Municipal :

Après présentation faite du projet de budget primitif 2026 par Madame la Maire, lequel peut se résumer ainsi :

➤ Section de fonctionnement :

→ Dépenses -- 728 205,19 €
→ Recettes -- 728 205,19 €

➤ Section d'investissement :

→ Dépenses -- 105 928,29 €
→ Recettes -- 105 928,29 €

Il convient de procéder au vote de ce dernier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'approuver le budget primitif 2026.

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

Séance levée à 20 heures 35 minutes

La Maire

Géraldine JEROME

Le Secrétaire

Patrick BOUYER

Les membres du conseil